

ARRETE DU MAIRE

N°VDV20251119_051

DEMANDE DE DEPÔT DE BENNE

Le Maire de Vendeville

Vu les articles L 2213.1 – L 2213.2 et L 2213.3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par Monsieur OKRICH Said – 3, rue des Chanterelles – 59175 VENDEVILLE,
le 19 Novembre 2025 sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public devant le 3, rue des Chanterelles
en vue de l'installation d'une benne par la Société BB Terrassement – 44, rue de Lassus – 59320
HAUBOURDIN.

Considérant qu'au regard de la conservation des voies publiques ainsi que de la commodité et de la sécurité,
il n'y a pas présentement d'obstacle à ce que soit accordée cette autorisation.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur OKRICH Said est autorisé à stationner une benne munie du présent arrêté au droit du 3, rue des
Chanterelles pour une durée de cinq jours du Lundi 24 Novembre 2025 au Vendredi 28 Novembre 2025
inclus.

La circulation des usagers ne devra en aucun cas être entravée.

ARTICLE 2 :

Le balisage et la signalisation réglementaire seront mis en place par les soins de l'entreprise chargée des
travaux.

En cas de détérioration du trottoir, celui-ci doit être remis obligatoirement en l'état.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prises à l'article 1^{er} et à l'article 2 prendront effet dès la mise en place de la signalisation et
cesseront dès la dépose de celle-ci.

ARTICLE 4 :

La Secrétaire de Mairie de la Commune est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Vendeville, le 19 Novembre 2025

Le Maire,



Ludovic PROISY